



Société & Solidarités

ÉDUCATION

Samuel Paty: le rapport qui accuse la victime

L'enquête demandée par Jean-Michel Blanquer à l'Inspection de l'éducation nationale apporte des faits un récit minutieux mais biaisé.

« **L**a reconstitution du déroulement des faits tend à montrer que, tant au niveau de l'établissement qu'aux niveaux départemental et académique, les dispositions ont été prises avec réactivité pour gérer le trouble initialement suscité par le cours sur la liberté d'expression de Samuel Paty. » La phrase figure en toutes lettres dans le rapport de l'Igesr (Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche), rendu public le 3 décembre, sur les événements ayant abouti à l'assassinat du professeur d'histoire-géographie, le 16 novembre dernier.

Ce rapport affirme qu'il s'agissait de « gérer un trouble ». Et qu'est-ce qui a « suscité » ce trouble, selon les auteurs ? Non pas les agissements d'un père d'élève qui a publié des vidéos dénonçant le comportement du professeur, ni ce que cet appel a entraîné, mais bien... « le cours sur la liberté d'expression de Samuel Paty ». Le texte a beau nier, par ailleurs, que

le professeur ait été à aucun moment mis en cause, la formulation choisie trahit l'intention véritable de ce travail. Il s'agit non de faire la lumière sur les responsabilités et les éventuelles erreurs des uns et des autres dans cette affaire, mais avant tout de dédouaner l'institution de toute responsabilité éventuelle.

Fragiliser, au lieu de soutenir

Le rapport reconstitue de manière assez complète et jour par jour le déroulé des faits, depuis ce fameux cours d'éducation morale et civique le 5 octobre, jusqu'au terrible soir du 16 octobre. Il en ressort que, dès le départ, l'affaire a été prise au sérieux par la hiérarchie directe de l'enseignant comme par les autorités académiques, ainsi que par les services du ministère de l'Intérieur. Ainsi, lundi 12 octobre – dès le lendemain de la publication de la vidéo du père d'élève incriminant Samuel Paty –, la

conseillère sécurité du rectorat de Versailles signale les faits au renseignement territorial, qui alerte le commissariat de Conflans, lequel met en place rapidement des patrouilles de police devant le collège...

Un point particulier sur lequel le rapport ne convainc pas, c'est quand il évoque les « malentendus » auxquels a pu donner lieu l'action « d'accompagnement du professeur et de l'équipe pédagogique » par le référent laïcité. Dans une formulation assez alambiquée, il explique que c'est son statut d'IA-IPR (inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régional) qui « a pu le cas échéant donner lieu à des malentendus sur le sens et la portée de sa démarche ». En clair : Samuel Paty a cru qu'on venait évaluer et juger son action, et non l'aider à faire face aux attaques dont il était l'objet. Le rapport lui-même ne cache d'ailleurs pas que l'intervention de cet inspecteur a eu surtout pour effet de conduire Samuel Paty à reconnaître « la maladresse qu'il avait pu commettre », en invitant les élèves qui ne souhaitent pas voir les caricatures à sortir de son cours. Le genre de formulation qui, en effet, est largement de nature à créer un « malentendu »... et à fragiliser, plutôt que soutenir, Samuel Paty.

Un aveu d'impuissance, voire d'indifférence

Résultat de tous ces biais, le rapport aboutit à des préconisations bien faibles, voire carrément à côté de la plaque : rassurer les

enseignants en garantissant que de tels faits ne pourront se reproduire. Améliorer la communication entre services de l'éducation nationale et services de police, mettre en place une « cellule opérationnelle de veille et de suivi » quand une menace est identifiée, « renforcer la sécurisation matérielle des établissements » ou encore mettre en place des « cellules de veille des réseaux sociaux au sein des services académiques »... Tout cela sonne plutôt comme un aveu d'impuissance, si ce n'est d'indifférence. Et montre surtout que seule une véritable enquête judiciaire pourra faire la lumière sur ce qui s'est passé à Conflans-Sainte-Honorine entre le 5 et le 16 octobre.

OLIVIER CHARTRAIN

Il s'agit avant tout de dédouaner l'institution de toute responsabilité.




Image non disponible.
Restriction de l'éditeur

Une marche blanche avait été organisée en hommage au professeur, le 20 octobre, à Conflans-Sainte-Honorine. AFP